

Adresse des administrateurs du district de Montsalin (Mont-Blanc) qui annoncent être à l'abri des esclaves piémontois, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Montsalin (Mont-Blanc) qui annoncent être à l'abri des esclaves piémontois, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 442-443;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25941_t1_0442_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 19 Messidor An II (Lundi 7 juillet 1794)

Présidence de LACOSTE

VOULLAND occupe le fauteuil (1).

La séance est ouverte à 11 heures par la lecture de la correspondance suivante.

1

La société populaire de la commune de Bourges, département du Cher, félicite la Convention nationale sur ses travaux : « Continuez, dit-elle, continuez, pères du Peuple, votre glorieuse carrière, l'univers vous contemple, la postérité tient dans ses mains le burin de l'histoire pour y consacrer vos noms à l'immortalité.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

2

La société populaire de Chely, département de la Lozère, applaudit aux mesures sages et vigoureuses prises par la Convention; elle offre la vie de chacun de ses membres pour la défense de la République et de la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

3

Les administrateurs du département des Hautes-Alpes félicitent la Convention nationale de son décret du 18 floréal et de celui qu'elle a rendu en faveur des indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) *Mon.*, XXI, 155.

(2) *P.V.*, XLI, 74.

(3) *P.V.*, XLI, 74.

(4) *P.V.*, XLI, 74.

[*Gap*, 11 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Qu'ils viennent encore les ennemis du peuple tenter d'allumer parmi les français les torches du fanatisme, en armant les citoyens les uns contre les autres pour défendre les intérêts du ciel! Qu'ils essayent de nouveaux moyens puisés dans les sources de la corruption la plus profonde, pour leur faire perdre le fruit de 5 années de la plus belle des Révolutions! Leurs efforts aussi impuissants que les armes des despotes, viendront se briser contre le rocher inébranlable de la morale publique que vous avez fondée.

En proclamant l'existence d'un Etre Suprême au nom du peuple français, vous avés été les échos de la nature; et certes est-il de plus belle tâche à remplir que de répéter avec solennité et faire retentir jusqu'aux générations futures, ce qu'elle dit à chaque instant à tout cœur vertueux?

Citoyens représentants, en vous témoignant l'expression de la gratitude que vous doivent les amis de l'humanité, pour le triomphe éternel que vous avez à jamais assuré à la cause, nous vous félicitons du décret bienfaisant que vous avez rendu en faveur de l'indigence; eh! dans quel département pouvait-il être mieux reçu que dans celui où le malheur et la mendicité, cette lèpre avilissante que vous avez juré de faire disparaître du milieu de la République, s'étaient jusqu'ici perpétués ».

MARTEL, BOUTON fils,
[et 4 signatures illisibles]

4

Les administrateurs du district de Montsalin (2), département du Mont-Blanc, annoncent à la Convention qu'ils sont à l'abri des incursions des esclaves piémontois; que le tyran de Sardaigne tremble, et que tous ces triomphes

(1) C 308, pl. 1199, p. 11.

(2) Ci-dev^t Moutiers.

sont le résultat des mesures vigoureuses et sages prises par la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[*Mont-Salin, s.d.*](2)

« Citoyens législateurs,

Graces aux généreux efforts de nos braves frères d'armes, nous nous rions à notre tour des menaces du Roitelet sarde qui ôsait encore menacer les frontières de ce district. Le seul aspect du front de nos intrépides guerriers a fait disparaître ses vils satellites, et nous sommes maintenant à l'abri de toute incursion.

Ce monstre couronné, cerné par nos phalanges républicaines sur tous les points du pays qu'il s'efforce de retenir dans l'esclavage, a le sang allumé par la fièvre du désespoir. Il tremble que le peuple qu'il a eû l'impudeur de compter au nombre de ses propriétés sorte enfin de sa longue léthargie et levant une tête imposante, cherche à venger ses droits trop long tems méconnus, en tournant contre lui même l'arme meurtrière dont il l'a armé pour soutenir son extravagante ambition. Il ne peut trouver de la consolation (et nous la lui abandonnons volontiers) que dans la certitude où il est que son cousin le César autrichien et tous ses complices de la fameuse clique despotique éprouveront le même sort. Ces brigands craignent tous, ainsi que lui, le réveil des peuples; déjà ceux-ci ne dorment plus et ne font plus que sommeiller, les cris de la liberté qui se font entendre d'un pôle à l'autre dégourdisent insensiblement leurs sens. Citoyens législateurs, c'est à votre esprit de justice à la profondeur de votre génie, à la sagacité de votre jugement, et surtout aux vertus républicaines dont vous avez décrétés les principes, que sera attribué ce réveil infaillible et salutaire. Oui, le regne de la tyrannie va finir, toutes les nations vont être libres. La pureté de vos maximes, la sagesse de vos lois, surtout celle du 18 germinal (3) qui rend hommage à l'existence d'un Dieu, et reconnaît le plus beau privilège de l'espèce humaine, celui de l'immortalité de l'âme, développent l'amour de la liberté dans tous les cœurs de l'univers, et portent la honte, l'effroi et la mort dans celui des despotes. Bientôt tous les hommes ne formeront plus qu'un faisceau de frères. Ce n'est point assez pour vous, citoyens législateurs, d'avoir assuré la liberté des Français sur des bases indestructibles, d'avoir terrassé sans distinction tous les scélérats qui ont tenté d'anéantir ou d'éloigner l'effet de vos vues bienfaisantes, vous ferez encore le bonheur de la terre entière qui va s'empresse d'adopter le code de vos admirables décrets. Bientôt vous jouirez du seul prix digne des vrais républicains, de la gloire d'avoir fixé le bonheur des humains. Mais jusqu'à cette époque décisive, n'abandonnez point le poste où les vœux du peuple français vous ont appelés et vous retiennent. Que le moment de votre retraite ne soit que celui où l'univers étonné verra tous les sceptres réduits en cendres à vos pieds. Qu'aucune inquiétude sur la

marque des autorités qui vous sont subordonnées ne ralentisse l'activité de vos augustes fonctions; elles ont toutes été purifiées et régénérées. Nous nous plaçons à penser qu'elles se rendront dignes du poste où on les a placés. Pour nous qui, envisagés sous les rapports physiques, avons été en tous tems des vrais Montagnards, nous le sommes devenus moralement dès l'arrivée de votre collègue Albitte dans nos cantons. Sa main bienfaisante nous a aidés à gravir la sainte Montagne vers laquelle tendaient tous nos désirs et tous nos vœux. Soyez sûrs, citoyens législateurs, que nous n'en descendrons jamais. Nous y avons jurés respect à la Convention, soumission à ses lois, confiance absolue dans son comité de salut public, mort à tous les traitres, exécution aux tyrans, et fidélité inviolable à la république une et indivisible. Nous ne serons jamais parjures »

AUDE (*présid.*), ROCHE.

5

La société populaire de Condom, département du Gers, écrit à la Convention nationale, exprime sa joie au récit des nouvelles victoires remportées sur les esclaves espagnols; elle demande un décret qui déclare que cette armée a bien mérité de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

6

La société populaire de Charlieu, district de Roanne, département de la Loire, félicite la Convention de ses travaux, et lui adresse une pétition de la citoyenne Claudine Chabreuil, qui a perdu son mari, Jean Jeannot et son fils, à la défense de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des secours (2).

7

La société populaire de Beau-sur-Cher (ci-devant S. Martin), district d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, en félicitant la Convention, la remercie d'avoir envoyé dans le département le représentant du peuple Francastel.

Insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XLI, 74. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl⁴).

(2) C 308, pl. 1199, p. 12.

(3) Il s'agit du 18 floréal.

(1) P.V., XLI, 75. Bⁱⁿ, 20 mess.

(2) P.V., XLI, 75.

(3) P.V., XLI, 75.